

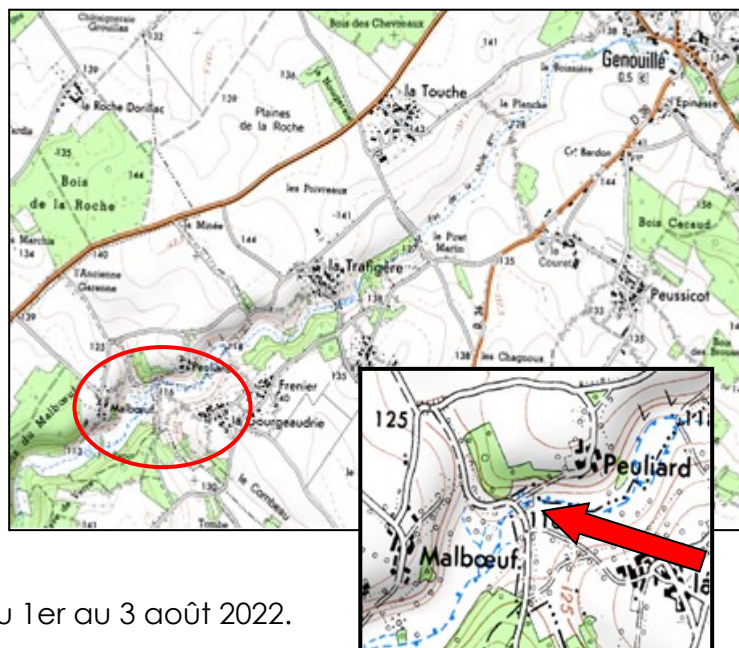
RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE RUISSEAU LE PAS DE LA MULE A LIZANT (86400) PAR LA POSE D'UN PONT CADRE

Le ruisseau Le Pas de la Mule (liste 2), long de 11 km, prend sa source à Genouillé et se jette dans le Cibiou à Lizant.

Il s'agit de remplacer un passage de chemin busé, par un pont cadre, afin de rétablir la continuité écologique au lieu-dit Malboeuf sur la commune de Lizant.

L'ouvrage, sous-dimensionné et en mauvais état, s'avérait infranchissable à la montaison pour toutes les espèces piscicoles et inondait le chemin en période de hautes eaux.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Civraisien en Poitou



Période de réalisation et durée des travaux : du 1er au 3 août 2022.

Présentation des objectifs :

D'une manière générale l'objectif est de restaurer la continuité écologique, c'est-à-dire :

- restaurer la libre circulation des organismes vivants et le transport sédimentaire,
- enlever un obstacle aux écoulements susceptibles d'accumuler les embâcles,
- communiquer sur les engagements de la collectivité de tendre vers le Bon Etat Ecologique de la vallée de La Charente et de ses affluents et sensibiliser sur des travaux d'aménagement visant à restaurer la continuité écologique.

Ouvrage avant et après travaux (vue amont)



Descriptif technique des travaux :

- Enlèvement des buses et réalisation d'un batardeau en amont et utilisation d'une motopompe pour évacuer l'eau,
- Terrassement et apport de matériaux (calcaire 5/10 puis 0/31.5) pour constituer le lit de pose des modules béton,

- Pose des 3 modules béton (taille d'un module : long. 2.4m x Larg. 1.5m x Haut. 1m), enfouis d'un tiers dans le lit du cours d'eau et reconstituer le matelas alluvial dans chaque module, au fur et à mesure de leur pose.
- Pose de blocs d'enrochement en amont et aval de l'ouvrage,
- Remise en état du chemin et des abords.

Entreprise / Régie : STPR SCOP S.A. / Agents du SABAC

Descriptif financier et plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT – PAS DE LA MULE / LIZANT			
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Terrassement, fourniture et pose des modules	8 405.00	Agence de l'Eau Adour Garonne	3 900.00
Fourniture et mise en œuvre des blocs d'enrochement	760.00	Région Nouvelle Aquitaine	970.00
Remise en état de la bande de roulement avec fourniture des matériaux	540.00	Conseil Départemental de la Vienne	2 900.00
		CC Civraisien en Poitou	1 935.00
TOTAL DEPENSES	9 705.00	TOTAL RECETTES	9 705.00

Etat des lieux avant / après :

Avant : L'ouvrage, composé d'une buse centrale en béton (long. 4.5m / Ø 60cm), et d'un tuyau PVC (long. 4.5m / Ø 15cm), complètement colmaté, bloquait la continuité écologique et avait une zone d'influence sur le cours d'eau d'une centaine de mètres sur l'amont.

Après : Ouvrage, dimensionné au gabarit du cours d'eau, rétablissant la continuité écologique.

Informations sur les aspects administratifs

DIG (arrêté préfectoral N° 2017-DDT-SEB-681 du 26 juillet 2017)

Informations complémentaires sur la prestation

Prestataire équipé d'une pelle mécanique de 22T.

Suivi mis en place :

Suivi photographique.

Commentaires :

Ce projet a été réalisé en concertation et échanges avec les élus de la commune de Lizant et l'AAPPMA locale.

Il rentre dans un programme global de restauration de la continuité écologique du cours d'eau et est le second pont cadre posé sur le ruisseau, après celui installé en amont en 2021. (Reste deux autres sites à aménager).

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Jérôme Mémin – 06 76 21 31 99 – j.memin@civraisienpoitou.fr

Président de la commission « Eaux, assainissement et rivières » : Philippe BELLIN (13^{ème} Vice-Président de la CC du Civraisien en Poitou et Maire de Valence en Poitou)

Délégué communautaire SABAC : Thierry NEEL (Maire d'Asnois)